

Nécessité d'une coordination

Les délégués du Canada ont beaucoup insisté sur la nécessité de coordonner les divers programmes économiques des Nations Unies et ceux de l'extérieur de façon à assurer l'emploi le plus rationnel possible des ressources financières peu abondantes. Comme l'a fait observer M. David Owen, président exécutif du Bureau d'assistance technique, on recherche, aux Nations Unies, non plus à éviter les chevauchements et les doubles emplois, mais à rehausser la valeur des programmes par des efforts concertés pour que chaque mesure soit prise au moment le plus opportun et que la répartition des ressources soit le plus efficace.

Les représentants du Canada se sont également efforcés de créer des conditions administratives et financières qui assureraient le bon fonctionnement des programmes nouveaux ou supplémentaires. Répondant au questionnaire des Nations Unies, le Gouvernement du Canada a signalé que sa décision définitive touchant l'établissement d'un fonds semblable au Fonds spécial "dépendrait très largement de l'existence d'un mécanisme administratif capable d'assurer à ce fonds un fonctionnement efficace. Le Gouvernement canadien voudrait s'assurer aussi au préalable qu'un nouveau fonds de ce genre bénéficierait d'un appui suffisant, sans lequel il ne pourrait remplir le rôle qui lui serait dévolu". Mme Ellen L. Fairclough, secrétaire d'État, a examiné le 3 décembre 1957, devant la Deuxième Commission, la question du Fonds spécial étudiée à la douzième session de l'Assemblée générale. Mme Fairclough a déclaré: "Il convient de s'assurer de la collaboration de la Banque internationale pour le programme prévu de projets spéciaux". En effet, la Banque possède une expérience remarquable dans le domaine de la mise en valeur économique des pays insuffisamment développés. Les représentants du Canada se sont énergiquement prononcés pour la thèse selon laquelle les contributions aux programmes d'aide économique devraient, autant que possible, être versées en monnaies convertibles, librement utilisables selon les exigences de chaque programme.

Importance d'une entente unanime

Les représentants du Canada n'ont jamais perdu de vue le désir du Gouvernement canadien d'éviter des divergences d'opinion trop profondes dans ce domaine, entre les pays bénéficiaires et les nations "donatrices" en puissance ou, tout simplement, les pays appartenant au monde occidental. Dans le cours de ses interventions au sein du Conseil économique et social ou de l'Assemblée générale, les délégués canadiens étaient animés de l'espoir d'éviter un abandon des discussions entre les pays intéressés. A certains moments tout semblait perdu, et la situation avait paru particulièrement critique pendant la vingt-quatrième session du Conseil. Dans la péroraison de son discours du 3 décembre, Mme Fairclough a signalé qu'une aide économique accordée aux pays sous-développés, dans le cadre des Nations Unies, est une question sur laquelle il est possible d'obtenir un accord unanime, et sur laquelle il est indispensable de l'obtenir, si l'on veut que les programmes des Nations Unies soient couronnés de succès".

Songeant aux difficultés survenues au cours de la vingt-quatrième session du Conseil économique, les représentants du Canada et d'autres pays membres ont étudié les moyens d'éviter que des obstacles ne surgissent au sein de la douzième session de l'Assemblée générale. La délégation des États-Unis a soumis un projet visant à l'expansion du Programme élargi d'assistance technique